

La Restauration à Orange Village

Chez Orange, l'offre de restauration constitue un élément important des conditions et de l'environnement du travail. Cette activité relève de la compétence exclusive des Comités Sociaux et Économiques d'Établissement (CSEE).

Depuis le 4 décembre 2019, chaque CSEE a choisi soit de gérer la restauration sur son périmètre en totale autonomie, soit d'en déléguer la gestion à Orange sous le contrôle du Comité National Restauration (CNR)..

La restauration est donc une Activité Sociale et Culturelle (ASC) dépendant des Comités Sociaux et Économiques d'Établissement (CSEE).

A Orange Village, il y a des salariés d'au moins 5 CSEE : OFS - DTSI - WIN - FSF et SCE

Le budget annuel national de restauration versé par l'entreprise est fixé à 2,26 % de la masse salariale brute de l'Unité Économique et Sociale Orange (UES Orange) : soit moins de 65 millions d'euros en 2023 avec la baisse des effectifs et de la masse salariale. Il est réparti entre les CSEE de façon égalitaire, au prorata des effectifs pour assurer un premier niveau d'équité de traitement entre tous les salariés quel que soit le CSEE dont ils dépendent. Les modalités de restauration contribuent à ce que la pause repas soit pour les salariés un moment convivial, agréable et de détente lors duquel ils disposent de la possibilité de consommer des produits bénéfiques à leur santé (Bio, local, de saison et cuisinés sur place par des professionnels, ah oui, ça aussi c'est important, la défense de l'emploi).

Les deux CSEE, OFS et SCE, sous gestion exclusive de la CFE CGC définissent seuls, la politique de subventionnement des repas à mettre en oeuvre, car ils n'ont pas souhaité mettre en commun avec l'ensemble des autres CSEE la contribution d'Orange à l'activité restauration.

La Restauration à Orange Village

L'accord collectif portant sur la gestion de l'activité sociale et culturelle de restauration au sein de l'UES Orange a été signé par la CFDT, CGT, FO et SUD. Ces organisations syndicales représentent 75,6% des suffrages exprimés lors des élections professionnelles de novembre 2017. Cet accord a pour objectif d'offrir des prestations homogènes et équitables de restauration collective aux salariés d'Orange

Cfdt:
COMMUNICATION
CONSEIL CULTURE
ORANGE

La Restauration à Orange Village

Mai 2023

Chez Orange, l'offre de restauration constitue un élément important des conditions et de l'environnement du travail. Cette activité relève de la compétence exclusive des Comités Sociaux et Économiques d'Établissement (CSEE).

Depuis le 4 décembre 2019, chaque CSE a choisi soit de gérer la restauration sur son périmètre en totale autonomie, soit d'en déléguer la gestion à Orange sous le contrôle du Comité National Restauration (CNR).

La restauration est donc une Activité Sociale et Culturelle (ASC) dépendant des Comités Sociaux et Économiques d'Établissement (CSEE).

A Orange Village, il y a des salariés d'au moins 5 CSEE :

OFS - OFSI - WIN - PSF et SCE

Le budget annuel national de restauration versé par l'entreprise est fixé à **2,28 % de la masse salariale brute de l'unité Economique et Sociale Orange (UES Orange)** : soit **moins de 60 millions d'euros en 2023** avec la baisse des effectifs et de la masse salariale. Il est réparti entre les CSEE de façon égalitaire, ou prévoit des effectifs pour assurer un premier niveau d'équité de traitement entre tous les salariés quel que soit le CSEE dont ils dépendent. Les modalités de restauration s'appliquent à ce que la partie repas sera pour les salariés un moment convivial, agréable et de détente lors duquel ils disposent de la possibilité de consommer des produits bio/locaux à leur santé (Bio, local, de saison et

calorisés sur glace par des professionnels, etc), ce aussi c'est important, le **déjeuner de l'emploi**.



Les deux CSEE, OFSI et SCE, sous gestion exclusive de la CFE-CCG délégué, sont, le principe de subordonnement des repas à mettre en œuvre, car ils n'ont pas autorisé mettre en commun avec l'ensemble des autres CSEE la répartition d'usage à l'activité restauration.

L'accord collectif portant sur la **gestion de l'activité sociale et culturelle de restauration** au sein de l'UES Orange a été signé par la **CFDT**, CGT, FO et SUD. Ces organisations syndicales représentent 75,6% des suffrages exprimés lors des élections professionnelles de novembre 2017. Cet accord a pour objectif d'offrir des **prestations homogènes et équitables de restauration collective** aux salariés d'Orange

Documents

[Restauration orange village](#)